

Cadre réservé au contrôle de légalité

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le

ID : 039-213903073-20251118-M_2025_0024-DE



DÉLIBÉRATION N° M_2025_0024

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 / 11 / 2025

Date de la convention :
18 / 11 / 2025

Date d'affichage :
18 / 11 / 2025

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 11
- Présents : 9
- Votants : 9

Votes :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, les dix-huit novembres à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MAISOD, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Michel BLASER.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. Michel BLASER, Mme Céline GROS, Mme Michèle BERTHOLINO, M. Régis LACROIX, Mme Delphine BARTHET, Mme Julie REVY, M. Charles MIELLIN, M. Michel RAGEOT.

ABSENT(S) AVEC POUVOIR : M. Julien BUFFAUT à Michel BLASER

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Mme Sonia MORNICO, M. Franck GANEVAL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Céline GROS

OBJET : SERVICES COMMUNAUX TARIFS 2026 – MISE À DISPOSITIONS DES SALLES & RÈGLEMENT

VU la nécessité d'adapter les tarifs de location des salles communales aux réalités de gestion constatées au cours de l'année 2025,

VU la mise à jour de la convention de location de la salle polyvalente pour l'année 2026, intégrant des précisions sur les conditions d'accès aux tarifs préférentiels et les modalités de réservation,

CONSIDÉRANT les difficultés rencontrées dans l'application des horaires de location et les abus constatés,

CONSIDÉRANT la volonté d'encadrer les usages prolongés par une grille tarifaire adaptée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la mise à jour du règlement de location de la salle polyvalente pour 2026, annexé à la présente délibération ;
- FIXE les horaires des tarifs « ½ journée » et « journée » de location de salle à 08 h 00 – 20 h 00.
- FIXE des tarifs par jours supplémentaires, lorsque la location dépasse deux jours ;
- FIXE les tarifs comme suit :

Tarif de location aux particuliers, professionnels et caution

ORGANISATEUR (Lieu de résidence principale)	<u>1/2 Journée</u> 08h-14h ou 14h-20h	Journée 08h-20h	<u>Week-end</u> (2 jours)	<u>Tarif par journée complémentaires</u>	<u>Caution **</u> Matériel & Ménage
MAISOD (Résidence principale)	80 €	120 €	230 €	120 €	600 + 130
EXTÉRIEUR (Associations, Résidence secondaire MAISOD, Hors communes)	120 €	200 €	400 €	200 €	
Professionnel	120 €	200 €	400 €	200 €	

<u>FOYER COMMUNAL</u>					
ORGANISATEUR	Résidence de l'organisateur	Journée (08 h – 20 h)	Week-end (2 jours)	Tarif par journée complémentaires	Caution **
Particulier	MAISOD (résidence principale)	50 €	70 €	50 €	150 €
Association	MAISOD		Gratuit		

Tarif de location aux associations :

<u>SALLE POLYVALENTE</u>					
ORGANISATEUR ASSOCIATIONS DE MAISOD	TARIFS			Caution **	
	MANIFESTATION (Semaine ou week-end)	ACTIVITÉ(S) HEBDOMADAIRE (Tarif / activités)	Matériel et Ménage		
Foyer rural, Sou des écoles, A.C.C.A...	Gratuit 1 x	30 €	100 € / an	600 € + 130 €	

Les salles communales (polyvalente ou foyer) sont mises à disposition gratuitement pour permettre aux familles d'organiser le verre de l'amitié à l'issue des cérémonies funéraires.

Cadre réservé au contrôle de légalité

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le

ID : 039-213903073-20251118-M_2025_0024-DE

S2LO

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme, Le Maire, Michel BLASER

